



Syndicat National  
des Services Déconcentrés  
de la Culture

## OmertAmiante à Cergy-Préfecture

### Déménagement express

Mi-novembre 2020, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Val d'Oise, service de la direction Régional des Affaires culturelles (DRAC), apprend que la Préfecture le déloge de ses locaux de Pontoise, et propose de le reloger à la cité administrative de Cergy. Le tout dans un délai très court, le déménagement est prévu pour les 11 et 12 février 2021.

A la cité administrative, des travaux d'isolation thermique doivent commencer début mars et nécessitent un jeu de chaises musicales entre les services, pour libérer provisoirement les espaces de travail directement concernés par les différentes phases de travaux. Les agents de l'UDAP devront aussi re-déménager dans deux ans pour que leurs « nouveaux » bureaux soient rénovés. Tout va très vite dans le meilleur des mondes possibles, sauf que... **Il y a de l'amiante.**

### Transparence ou flou artistique ?

La Préfecture se veut « transparente » : il y a présence d'amiante et elle fournit un rapport de repérage daté de 2017. En résumé il y a de l'amiante partout et les travaux vont consister aussi en un désamiantage. Mais cette information, loin de rassurer, suscite de nombreuses questions de la part des représentants du personnel :

- Dans quel état est cet amiante ? Dégradé ou pas ?
- Où sont les repérages amiante obligatoires en cas de travaux ?
- Qu'en est-il des travaux déjà effectués à partir de 1998 ?
- Dans quelles conditions vont se dérouler les travaux ?
- Pourquoi n'isoler qu'étage par étage alors que toute la cité devrait être évacuée et calfeutrée ?

A toutes ces questions, aucune réponse du Ministère de la Culture, ni dans les CHSCT de la DRAC Île-de-France, ni lors du CHSCT ministériel. La « transparence » annoncée devient donc un flou artistique des plus inquiétants quand on sait quels risques représente l'amiante dégradé pour la santé, dès la première exposition.

### Lever le doute

Les représentants CGT du Ministère de la Culture demandent de surseoir à tout déménagement vers la cité administrative dans l'attente de la présentation des documents obligatoires sur l'état et le traitement de l'amiante présent dans l'ensemble du bâtiment. Les travaux de rénovations du bâtiment provoqueront inévitablement des poussières et de probables éléments volatiles amiantés. Seules les réponses à nos questions permettraient de lever le doute sur les risques encourus par les agents publics. Si, comme à Jussieu, comme à Nantes, comme aux Archives Nationales entre autres, ils n'ont pas été pris en compte et mettent en danger la santé de tous les agents exposés. Les agents des autres administrations présentes ont de sérieux soucis à se faire pour leur santé.

Ils n'ont pas plus de détails sur la prise en compte du risque amiante lors des travaux ?

**Le CHSCT de la Drac IdF du 09.02.21 a, par un vote majoritaire, fait une saisine de l'inspecteur du travail pour une situation présentant un risque grave et voté contre le déménagement.**

**Nous sommes sur le parvis aujourd'hui pour rencontrer le Préfet, informer les personnels de la Cité administrative et empêcher le déménagement des collègues de l'UDAP du Val d'Oise.**

**Pour la prise en compte du risque amiante,  
pour la santé au travail.**

**Que vive le ministère de la culture.**

Cergy-Pontoise, le 11 février 2021

